



# Conseil économique et social

Distr. générale  
18 août 2014  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des politiques de l'environnement

#### Vingtième session

Genève, 28-31 octobre 2014

Point 10 b) de du jour provisoire

#### Huitième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»: Pour une économie plus respectueuse de l'environnement

### **Pour une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne: progrès, priorités, modalités et options**

#### **Rapport de la Commission économique pour l'Europe et du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

#### *Résumé*

Les ministres présents à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 2011) ont décidé de jouer un rôle de premier plan dans le passage à une économie verte et d'apporter une contribution importante aux débats sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20). Ils ont invité la Commission économique pour l'Europe (CEE) à contribuer, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les autres organisations internationales concernées, à l'élaboration des conclusions sur l'économie verte de la Conférence Rio+20 (ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1, par. 11).

Lors de l'examen à mi-parcours du processus «Un environnement pour l'Europe» auquel il a procédé en 2013, le Comité des politiques de l'environnement de la CEE (le Comité) a étudié les progrès réalisés dans le passage à une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région en se fondant sur les résultats d'une table ronde ainsi que sur un rapport détaillé établi par la CEE et le PNUE en concertation avec des partenaires (ECE/CEP/2013/10). Comme suite à cet examen, le Comité a invité les secrétariats de la CEE et du PNUE à établir, en étroite concertation avec les parties prenantes concernées, notamment les ministères, les entreprises et la société civile, un rapport actualisé sur les progrès et perspectives de la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne, et à y inclure des chapitres supplémentaires sur les priorités recensées pour passer à ce type d'économie dans la région ainsi que les modalités et les options pour y parvenir (ECE/CEP/2013/2, par. 116 g iii).

GE.14-14237 (F) 080914 131014



\* 1 4 1 4 2 3 7 \*

Merci de recycler



Le présent rapport tente de répondre à la demande du Comité et vise à faciliter l'examen qu'il en fera. Le Comité sera invité à étudier la question du passage à une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région, y compris les dispositions et mesures à prendre pour promouvoir l'économie verte.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1–11	4
I. Progrès accomplis en vue d’instaurer une économie plus respectueuse de l’environnement .....	12–44	6
A. Développement et partage des connaissances .....	12–18	6
B. Élaboration de stratégies et de politiques .....	19–22	7
C. Mise en œuvre des politiques .....	23–32	8
D. Suivi .....	33–36	10
E. Développement des capacités et des institutions .....	37–44	11
II. Priorités définies pour passer à une économie plus respectueuse de l’environnement .....	45–65	13
A. État des connaissances au niveau paneuropéen .....	45–54	13
B. Objectifs et buts prioritaires dans la région paneuropéenne .....	55–57	15
C. Vers un cadre stratégique de transition vers l’économie verte dans la région paneuropéenne.....	58–65	16
III. Modalités et options envisageables pour parvenir à une économie verte.....	66–80	20
A. Promouvoir la transition vers une économie verte au niveau national .....	66–73	20
B. Appui international à la transition vers une économie verte.....	74–80	21
IV. Conclusions et dispositions à prévoir.....	81–89	22
V. Questions à examiner .....	90	23
Encadré		
Objectifs et buts prioritaires dans la région paneuropéenne.....		16
Tableau		
Exemples de mesures envisageables dans un cadre stratégique paneuropéen pour une économie verte .....		17

## Introduction

1. Les ministres présents à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 2011) ont décidé de jouer un rôle de premier plan dans le passage à une économie verte et d'apporter une contribution importante aux débats sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20). Ils ont invité la Commission économique pour l'Europe (CEE) à contribuer, de concert avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les autres organisations internationales concernées, à l'élaboration des conclusions sur l'économie verte de la Conférence Rio+20 (ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1, par. 11).

2. À sa dix-neuvième session (Genève, 22-25 octobre 2013), pendant l'examen à mi-parcours du processus «Un environnement pour l'Europe», le Comité des politiques de l'environnement de la CEE (le Comité) a étudié les progrès réalisés dans le passage à une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région en se fondant sur les résultats d'une table ronde ainsi que sur un rapport détaillé établi par les secrétariats de la CEE et du PNUE en concertation avec des partenaires (ECE/CEP/2013/10)<sup>1</sup>. Le Comité a accueilli favorablement ce rapport, en particulier l'aperçu complet des nombreuses activités menées dans la région de la CEE en vue d'évoluer vers une économie plus respectueuse de l'environnement (ECE/CEP/2013/2, par. 116 g iii)).

3. En s'appuyant sur les conclusions et recommandations du rapport, le Comité a invité les secrétariats de la CEE et du PNUE à établir, en prévision de sa session de 2014, et en se concertant étroitement avec les parties prenantes concernées, notamment les ministères, les entreprises et la société civile, un rapport actualisé sur les progrès réalisés et perspectives escomptées pour promouvoir une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne (ibid., par. 116 g iii) b)). Dans ce rapport devraient également figurer les priorités recensées afin d'instaurer une économie verte dans la région, ainsi que les modalités et options envisageables.

4. Conformément à la demande du Comité, le présent document donne un aperçu actualisé des progrès réalisés par les pays de la région paneuropéenne pour passer à une économie plus respectueuse de l'environnement. Il tente en outre d'identifier des priorités communes ainsi que des modalités et options possibles pour promouvoir cet objectif dans la région, afin que le Comité puisse les examiner à sa vingtième session.

5. Le présent document s'adresse en particulier aux ministères de l'environnement de la région paneuropéenne et les invite à appeler l'attention de leurs gouvernements respectifs sur la question de la conduite des opérations en matière d'économie verte, de façon à mettre en place la coordination et les capacités voulues, tant au niveau national que régional, pour gérer efficacement une telle transition.

6. Par ailleurs, les ministères de l'environnement de la région de la CEE sont invités à diriger, à l'échelon gouvernemental, le débat sur l'élaboration d'un cadre stratégique applicable à l'économie verte dans la région à partir d'objectifs et de buts communs. Un tel cadre devrait avoir pour vocation première d'aider la région à engager la transition vers une économie verte et pourrait, qui plus est, faire avancer la question du programme de développement pour l'après-2015 et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région.

---

<sup>1</sup> Ce document peut être consulté à l'adresse <http://www.unece.org/env/cep/2013sessionoctober.html>.

7. Le présent document a été établi par la CEE et le PNUE en concertation avec de nombreux partenaires par le biais du Mécanisme de coordination régionale<sup>2</sup>, ainsi qu'avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE).

8. Il dresse l'inventaire des indications fournies principalement par les ministères de l'environnement des pays de la région de la CEE et la société civile dans le cadre d'une enquête à participation volontaire (Enquête sur une économie verte), adressée aux membres du Comité le 30 janvier 2014<sup>3</sup>. L'enquête avait pour objet de recenser les faits nouveaux et les expériences ayant trait à l'évolution vers une économie verte dans la région paneuropéenne et les objectifs, mesures et secteurs prioritaires en matière d'économie verte, et de déterminer le rôle que les organisations internationales et les parties prenantes devraient jouer pour appuyer une telle évolution dans la région.

9. Cette vue d'ensemble des expériences et activités recensées au niveau national est complétée par un aperçu des études et des activités relatives à l'économie verte menées par diverses organisations internationales tant dans la période qui a précédé la Conférence Rio+20 que dans le prolongement de celle-ci, aperçu qui donne une idée des priorités et des domaines d'intervention retenus pour accélérer la transition vers une économie verte, y compris dans la région paneuropéenne. Ces efforts menés au niveau international s'inscrivent dans le cadre d'un vaste débat d'orientation, notamment sur le programme de développement pour l'après-2015, et peuvent donc servir d'indicateurs pour définir la bonne direction à prendre en vue d'atteindre également les objectifs de l'économie verte dans la région de la CEE.

10. Le présent document se divise en quatre grandes sections:

a) *Section I, Progrès accomplis en vue d'instaurer une économie plus respectueuse de l'environnement*: Cette section donne un aperçu de la façon dont les pays de la région s'y prennent pour élaborer et appliquer des politiques et stratégies écologiques en vue d'avancer sur la voie d'une économie verte, pour mettre en place les principaux instruments d'exécution et pour renforcer les moyens institutionnels et les capacités de gouvernance de façon à engager les réformes internes nécessaires;

b) *Section II, Priorités définies pour passer à une économie plus respectueuse de l'environnement*: Cette section passe en revue les domaines d'intervention communs privilégiés au niveau national et dans le débat international sur l'économie verte, pour en faire une synthèse sous la forme d'objectifs et buts généraux communs et de conditions propices à la mise en place d'un éventuel cadre stratégique applicable à l'économie verte dans la région paneuropéenne;

c) *Section III, Modalités envisageables pour parvenir à une économie verte*: dans cette section sont examinées les mesures que les pays et les organisations internationales doivent prendre pour accélérer le passage à une économie verte;

<sup>2</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) UNTE RM, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) UNTE RMet Organisation mondiale de la Santé (OMS).

<sup>3</sup> En tout, 39 réponses ont été reçues de 24 pays (Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Lituanie, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse et Turquie) et de 11 observateurs (Commission européenne, 9 organisations de la société civile et un bureau de programme de pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale).

d) *Section IV, Conclusions et dispositions à prévoir*: Cette section recommande un ensemble de dispositions à prévoir à l'appui d'un cadre stratégique applicable à l'économie verte dans la région paneuropéenne, recommandations que le Comité pourrait prendre en considération.

11. Pour finir, la section V présente des questions qui, de l'avis du Bureau du Comité, pourraient faire l'objet d'échanges de vues de façon à faciliter les délibérations du Comité.

## **I. Progrès accomplis en vue d'instaurer une économie plus respectueuse de l'environnement**

### **A. Développement et partage des connaissances**

#### **1. Évaluations de la transition vers l'économie verte**

12. Le passage à l'économie verte nécessite une évaluation appropriée des informations permettant de suivre les progrès réalisés, d'appuyer l'élaboration des politiques et de guider la prise de décisions. Or, dans la région paneuropéenne, peu de pays ont, jusqu'à présent, entrepris d'évaluer la transition vers une économie verte (premier rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de mesures axées sur l'économie verte, évaluation des Pays-Bas fondée sur des indicateurs, principes et plan pour l'économie verte du Kazakhstan et document directif sur la croissance verte établi par la Turquie avec le soutien de la Banque mondiale, par exemple).

13. Certains pays ont en partie procédé à ce type d'évaluation (analyse d'un scénario d'économie verte par la Bosnie-Herzégovine avec le soutien du PNUE, étude des domaines qui présentent des perspectives commerciales dans l'économie verte par la Géorgie avec le soutien du PNUD et études menées en Serbie et au Monténégro avec le soutien du PNUE et du PNUD en vue de la Conférence Rio+20, par exemple), tandis que d'autres sont en passe de le faire (par exemple, le Bélarus, la République de Moldova et l'Ukraine avec le soutien du PNUE dans le cadre du programme de l'Union européenne (UE) «Écologisation des économies dans les pays de la zone Voisinage-Est» (EaP Green),<sup>4</sup> ainsi que l'Italie).

#### **2. Études thématiques sur l'économie verte**

14. Outre les évaluations de l'économie verte, des études thématiques peuvent contribuer à éclairer un tel processus. Bon nombre de pays de la région ont réalisé des études de ce type, dont plusieurs avec le soutien d'organisations internationales.

15. Parmi ces études, on peut citer celles portant sur: a) les réformes en matière de fiscalité de l'environnement ou les taxes écologiques (Italie, Lituanie et Suisse; et Bélarus et République de Moldova avec le soutien de l'OCDE dans le cadre du programme EaP Green); b) les subventions dommageables pour l'environnement (par exemple, Finlande, Pays-Bas et République de Moldova avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ); c) l'économie à faibles émissions de carbone, l'efficacité énergétique ou l'énergie propre (Géorgie et Pologne, ainsi que Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie dans le cadre d'une analyse par simulation de l'économie verte, avec le soutien du PNUE); d) les transports (Autriche, l'accent étant mis sur l'incidence des déplacements à vélo sur la création d'emplois; et Géorgie, avec le soutien de la Banque mondiale); l'écotourisme (Géorgie avec le soutien du FEM, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et du PNUD); l'eau (Belgique/Région de Bruxelles-Capitale et Bélarus);

<sup>4</sup> Financé par l'Union européenne, les Pays-Bas, la Norvège et la Suisse et cogéré par l'OCDE, la CEE, le PNUE et l'ONUDI.

g) les déchets (Belgique/Région de Bruxelles-Capitale); le bâtiment et l'alimentation (Belgique/Région de Bruxelles-Capitale); et les systèmes de gestion de l'environnement et l'écoétiquetage (Roumanie). Des études sur les emplois verts, des enquêtes et des analyses des possibilités ont également été réalisées (Biélarus et Serbie, l'accent étant mis sur le recyclage des déchets, avec le soutien du PNUÉ, de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et des Pays-Bas).

### **3. Évaluations des incidences économiques, sociales et environnementales des politiques ou programmes**

16. Les pays de la région paneuropéenne ont pour beaucoup entrepris d'évaluer les incidences économiques, sociales et environnementales des politiques et programmes (par exemple, révision de la stratégie nationale de développement durable tous les deux ans en Lituanie; application d'un programme annuel d'évaluation des politiques publiques en France). L'impact sur l'environnement est, dans bien des cas, évalué en vertu d'obligations découlant de réglementations ou d'accords régionaux, comme la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière de la CEE, son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale et la Directive de l'UE sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE)<sup>5</sup>.

17. Du fait de l'intense promotion qu'en ont fait l'OCDE et la Banque mondiale, les pays de la région paneuropéenne ont recours également, entre autres instruments, à l'analyse d'impact des réglementations, évaluation systématique des effets éventuels de telle ou telle réglementation nouvelle permettant de déterminer si elle est susceptible d'atteindre les objectifs escomptés. Parmi les exemples d'évaluation de politiques ou de programmes particuliers, il convient de mentionner les politiques énergétique et climatique en Pologne (faisant l'objet d'un modèle d'équilibre général informatisé), le programme relatif aux transports durables en Autriche et l'action engagée en matière d'urbanisme en Grèce.

18. On s'achemine de plus en plus vers des évaluations ex-ante et ex-post des différentes incidences des politiques, programmes, plans et projets, ce qui est essentiel pour favoriser le développement et le partage des connaissances à l'appui du passage à une économie verte. Comme dans le cas des évaluations générales et des études thématiques, il est important que les résultats de ces évaluations soient systématiquement pris en compte lors de l'élaboration des programmes nationaux relatifs à l'économie verte.

## **B. Élaboration de stratégies et de politiques**

### **1. Stratégies ou cadres directifs nationaux en matière d'économie verte**

19. Seuls quelques pays de la région ont élaboré des stratégies ou des cadres directifs nationaux en matière d'économie verte assortis d'objectifs, de buts et/ou de cibles, de nature très spécifique dans certains cas. Au Kazakhstan, les principes de l'économie verte reposent sur des objectifs et des cibles liés aux émissions de gaz à effet de serre, à l'efficacité énergétique, à l'eau et à l'agriculture. Le plan d'action suisse pour une économie verte s'articule autour de six domaines d'intervention, dont les «cleantech» ou écotecnologies (mise au point de nouvelles technologies environnementales et énergétiques), le recours aux technologies de l'information et de la communication pour mieux utiliser les ressources, l'amélioration des informations sur l'impact environnemental des produits, l'intégration des informations environnementales (pour aller au-delà de la

<sup>5</sup> Directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement (texte codifié).

mesure du produit intérieur brut (PIB)), l'écologisation du système fiscal et l'évaluation de la législation sur l'utilisation efficace des ressources. Aux Pays-Bas, la croissance verte inspire la stratégie nationale définie pour huit domaines d'activité (l'eau, le climat, l'énergie, les déchets en tant que ressource ou faisant l'objet d'une économie circulaire, le logement durable, les transports durables, la bioéconomie et l'alimentation), et le programme «Green Deal» vise à faire participer les entreprises à la transition vers une économie verte.

20. Dans d'autres pays paneuropéens, la stratégie de l'économie verte s'inscrit dans un cadre directif plus vaste, par exemple une stratégie de développement durable (Belgique/Région flamande, France, Lituanie, République tchèque, Roumanie) ne comportant pas d'objectifs, de buts ou de cibles expressément consacrés à l'économie verte. Ailleurs, elle peut être intégrée dans les politiques environnementales (Belgique/Région flamande, République de Moldova, septième Programme d'action général pour l'environnement de la Commission européenne) ou dans d'autres politiques, concernant souvent l'énergie (Hongrie, Italie).

21. Dans quelques rares pays, des objectifs, buts ou cibles qui peuvent être assimilés à ceux de l'économie verte sont inclus dans le plan national de développement (République de Moldova, République tchèque, Turquie), font partie d'un accord de partenariat stratégique avec la Commission européenne pour la mise en œuvre des objectifs d'«Europe 2020» (Grèce) ou sont intégrés dans des réformes liées à l'harmonisation avec l'acquis communautaire de l'UE (Serbie).

## **2. Secteurs et thèmes prioritaires des interventions publiques**

22. Même en l'absence d'évaluation, de stratégie ou de cadre directif, beaucoup de pays ont une vision claire des secteurs ou des thèmes auxquels accorder une attention prioritaire pour le passage à une économie verte. Un tel état de choses devrait aider à définir des interventions publiques ciblées. Les secteurs prioritaires sont notamment l'agriculture, l'énergie, l'industrie manufacturière et les transports (Belgique/Région wallonne, Grèce, Pays-Bas, République de Moldova, Roumanie, Turquie), l'eau et les déchets (Biélorus). Parmi les thèmes transversaux prioritaires, il convient de mentionner l'utilisation efficace des ressources (Lituanie, Serbie, Suisse), l'économie circulaire (Pays-Bas), la recherche-développement (Hongrie) et la consommation durable (Finlande).

## **C. Mise en œuvre des politiques**

### **1. Moyens d'action réglementaires**

23. Les pays de la région recourent largement – souvent pour se conformer aux prescriptions internationales ou européennes – à des moyens d'action réglementaires propices au passage à une économie verte. Il s'agit notamment de normes d'émission, des dispositions relatives aux meilleures technologies disponibles, de règlements d'urbanisme et d'évaluations de l'impact sur l'environnement (EIE), ainsi que de la simplification de la réglementation afin de faciliter le développement d'entreprises vertes et de lever les obstacles à l'économie circulaire (Pays-Bas). Récemment, de nombreux pays ont privilégié des moyens d'action comme l'évaluation stratégique environnementale (ESE) (Biélorus et République de Moldova dans le cadre d'un projet EaP Green visant à mettre en œuvre intégralement l'ESE) et l'élargissement de l'approvisionnement écologique (France, Pays-Bas). L'expansion de l'ESE pourrait, en particulier, contribuer grandement à la transition vers une économie verte si cet outil est appliqué systématiquement dans le cadre des politiques, plans et programmes pertinents.



## 2. Moyens d'action fondés sur le marché

24. Les moyens d'action fondés sur le marché retiennent de plus en plus l'attention et les pays en utilisent certains pour soutenir le passage à une économie verte. Les gouvernements sont conscients de la nécessité d'influer directement sur les signaux des prix et étudient l'impact de l'application de ces moyens d'action. Il s'agit notamment des prix réglementés, de subventions, de taxes, de redevances, de permis négociables, ou du paiement des services liés aux écosystèmes. Cependant, compte tenu des impératifs de concurrence, il faudra que leur utilisation fasse l'objet d'une coopération et d'une coordination accrues au niveau régional (et mondial).

25. Dans le domaine de la fiscalité environnementale, les efforts sont actuellement axés sur la pollution (Géorgie, Grèce, Lituanie, Roumanie), mais il y a aussi quelques exemples de taxes sur l'utilisation des ressources naturelles (Lituanie). En ce qui concerne la réforme des subventions en matière d'environnement, une action a été engagée pour promouvoir les technologies non polluantes (Grèce) ou une agriculture plus écologique (Suisse), parfois sous la forme de réductions d'impôt (Grèce, pour l'efficacité énergétique).

26. Certains pays d'Europe orientale et du Caucase ont introduit – ou prévoient de le faire – des systèmes élargis de responsabilité des producteurs (Biélorus, Géorgie et République de Moldova avec le soutien du FEM) ou des systèmes de consigne (Biélorus, Géorgie). D'autres moyens d'action sont à l'étude comme les tarifs de distribution (Slovaquie) et la rémunération des écoservices pour la production d'hydroélectricité dans les zones protégées (Grèce).

## 3. Moyens d'action reposant sur l'information et l'éducation

27. Des moyens d'action moins directifs – tels que les instruments fondés sur l'information et l'éducation – occupent désormais une place de choix dans la panoplie des mesures de soutien à l'économie verte et il importe d'en coordonner l'utilisation avec celle d'autres instruments et de prendre en compte les thèmes plus généraux de l'économie verte.

28. La certification volontaire, l'étiquetage, les mécanismes de communication de renseignements, les campagnes de sensibilisation, les programmes d'éducation au développement durable (EDD) et les cours de reconversion des travailleurs sont autant de moyens d'action qui relèvent de cette catégorie. Les publics visés diffèrent. Des pays ont lancé des campagnes de sensibilisation destinées au grand public (Hongrie, Roumanie) et certains tentent d'influer sur le comportement des consommateurs grâce à l'écoétiquetage (France, Grèce, Hongrie). Dans d'autres cas, ces initiatives s'adressent à un public particulier.

29. Un des principaux publics visés est celui des élèves et des étudiants, qui peut faire l'objet de campagnes spécifiques (Biélorus, Roumanie), ou de programmes d'EDD intégrés dans l'éducation formelle, non formelle et informelle. Dans le cadre de la stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable, les pays membres ont indiqué dans leur majorité avoir mis en place, ou être sur le point de le faire, des cadres politiques, réglementaires et opérationnels à l'appui de l'EDD<sup>6</sup>. Les thèmes essentiels de l'éducation en vue du développement durable, les acquis, les méthodes et les stratégies en la matière sont largement pris en compte dans la région de la CEE. Parmi les autres publics clefs, il convient de mentionner les entreprises et les entrepreneurs, qui peuvent être visés globalement, par l'adoption du Système de management environnemental et d'audit

<sup>6</sup> Allemagne, Arménie, Autriche, Biélorus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

(SMEA) (Roumanie et Pologne) ou la formation des travailleurs (Pologne), ou individuellement comme, par exemple, par la formation des moniteurs d'auto-école à l'écoconduite (Autriche).

30. Les campagnes d'information et de sensibilisation sont axées sur de nombreux sujets comme les systèmes de gestion de l'environnement (Roumanie), les villes vertes (Roumanie), la biodiversité (Pologne) ou les déchets électroniques (Roumanie). Plusieurs pays mettent l'accent sur les efforts liés à l'adoption de systèmes de gestion de l'environnement, comme le système ISO 14001 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et le SMEA (Grèce, Slovaquie). Parfois, ces efforts sont activement soutenus par des organisations internationales (PNUE, PNUD et OSCE pour la Serbie, et EaP Green pour la Géorgie).

#### **4. Programmes de dépenses publiques**

31. La plupart des pays de la région recourent à des programmes d'investissement public pour conférer un caractère plus écologique à certains aspects de leur économie, même si les ambitions sont limitées du fait de la rigueur budgétaire. Certains se concentrent sur les activités de recherche-développement et l'innovation, les pôles de connaissances et le transfert de technologies (Belgique/Région flamande, Finlande, République de Moldova, République tchèque). D'autres pays axent leur action sur le développement ou la rénovation des infrastructures (comme le programme de logements écologiques de la Roumanie). D'autres encore privilégient certains domaines comme les changements climatiques, la gestion des catastrophes naturelles (inondations et catastrophes terrestres) et la remise en état de friches industrielles urbaines (Italie), ou l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources (République tchèque, Suisse).

32. Parfois, l'investissement public sert à la fois à financer des projets d'économie verte et à promouvoir l'écoconformité (France). Ces programmes de dépenses publiques sont financés de diverses façons. En sus du budget ordinaire national, les pays ont également recours à toutes sortes de systèmes: écotaxes (taxe sur la pollution automobile en Roumanie), recettes provenant de mises aux enchères dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (Slovaquie), fonds structurels de l'UE (Hongrie) et fonds de développement régional de l'UE (Italie). La Commission européenne signale qu'il existe d'autres fonds européens à l'appui du passage à une économie verte, à savoir les financements de la Commission européenne au titre d'«Horizon 2020» et les programmes LIFE et COSME (Programme pour la compétitivité des entreprises et les PME<sup>7</sup>). Dans certains cas, des investissements publics permettent de mobiliser d'importants investissements privés (multipliés par sept dans le cas du programme d'action national autrichien de gestion de la mobilité (klimaaktiv mobil)).

## **D. Suivi**

### **1. Cadres de suivi de l'économie verte**

33. Le suivi peut aider à observer les évolutions et les progrès tout au long de l'application des stratégies et des programmes. Cependant, vu le nombre relativement limité de pays disposant de ce type de stratégies et de programmes, il n'est guère surprenant qu'il n'existe pas non plus de mécanismes de suivi.

34. Cela étant, les moyens de suivre l'évolution vers une économie verte et les outils à utiliser à cette fin font l'objet de débats aux niveaux tant national que régional. Ils portent essentiellement sur l'élaboration d'indicateurs de l'économie verte.

<sup>7</sup> Petites et moyennes entreprises.

## 2. Indicateurs de l'économie verte

35. De nombreux pays de la région étudient la question de l'élaboration d'indicateurs ou de l'adaptation d'indicateurs existants pour mesurer l'«écologisation» de l'économie. La Slovénie a mis sur pied un groupe de travail interministériel sur les indicateurs de l'économie verte. Les Pays-Bas s'attachent à élargir leur instrument de suivi de la durabilité pour y intégrer de tels indicateurs. La Grèce les a intégrés dans l'ensemble d'indicateurs pour l'évaluation des programmes opérationnels cofinancés par les fonds structurels européens. La Turquie produit des données pour les indicateurs de l'économie verte de l'OCDE. La Géorgie envisage d'élaborer des indicateurs écologiques dans le cadre du programme EaP Green, avec le soutien de l'OCDE. D'autres pays étudient la possibilité d'adapter les indicateurs du développement durable (France, Lituanie, Pologne, Serbie) ou ceux qui ont été conçus pour d'autres politiques (Finlande), ou d'aborder le sujet sous un angle qui aille «au-delà du PIB» (Italie, Suisse).

36. S'il existe, dans la région, un foisonnement de réflexions sur l'élaboration d'indicateurs de l'économie verte, les voies utilisées diffèrent, d'où le risque d'une moindre comparabilité internationale. Il sera donc important de veiller à ce que ces indicateurs soient établis au sein d'un système de suivi plus large pour soutenir la mise en œuvre d'un cadre stratégique applicable à l'économie verte dans la région paneuropéenne.

## E. Développement des capacités et des institutions

### 1. Coordination et supervision de haut niveau

37. Que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en transition de la région, une des conditions essentielles à l'essor d'une économie plus respectueuse de l'environnement tient à l'existence de moyens institutionnels et de capacités de gouvernance permettant d'orienter une réforme politique de grande ampleur et de dépasser l'inertie et les cloisonnements institutionnels dans l'élaboration des politiques économiques, sociales et environnementales. Pour y parvenir, il faut à la fois renforcer la gouvernance du sommet vers la base, accroître la coopération au sein de l'État et améliorer la collaboration et l'action collective.

38. Dans la région paneuropéenne, quelques pays ont mis en place un organe officiel de haut niveau chargé de superviser et de coordonner les politiques publiques relatives à l'économie verte, comme une commission pour l'économie verte (Biélorus, Kazakhstan), et d'autres envisagent de le faire (Azerbaïdjan, Croatie, République de Moldova).

39. Dans certains pays également, la question de l'économie verte est étudiée dans le cadre d'une commission nationale du développement durable ou d'un conseil gouvernemental (Belgique/Région flamande, France, Finlande, République tchèque, Serbie). Il arrive aussi que le sujet de l'économie verte soit abordé dans des instances autres qu'un organe officiel (Italie) ou au sein d'un groupe de travail interinstitutions spécial, dans le cadre du processus d'élaboration d'un plan gouvernemental en faveur de l'économie verte (Suisse) ou du traitement de questions particulières relevant de l'économie verte (Slovaquie pour les indicateurs de la croissance verte). Certains s'efforcent de renforcer les mécanismes de coordination interinstitutionnelle sur les questions liées à l'économie verte en fixant des objectifs écologiques aux différents ministères (Finlande, France, Pays-Bas, Suisse). D'autres ne disposent pas de mécanismes spécifiques mais assurent une coordination en fonction des circonstances, que ce soit par des contacts réguliers, un dialogue permanent ou des projets conjoints (Finlande, République tchèque, Roumanie).

40. Les mécanismes de coordination de l'économie verte font partie intégrante des cadres institutionnels existants pour la mise en œuvre des politiques relatives à l'environnement (Géorgie, Grèce), au développement durable (Belgique/Wallonie, France, Lituanie), au développement national (Turquie) ou à l'adhésion à l'UE (Serbie). La tâche consistant à coordonner les travaux sur l'économie verte, parfois dans le cadre du programme de développement durable, peut être confiée au ministère du développement national (Hongrie) ou au ministère de l'environnement (Pologne). Quelques pays débattent actuellement de l'opportunité de créer des mécanismes de coordination interministérielle sur les questions liées à l'économie verte ou de renforcer ceux qui existent, et des moyens à mettre en œuvre.

## 2. Dispositifs de concertation avec les entreprises et la société civile

41. Bon nombre de pays de la région ont mis en place un dispositif de concertation avec les entreprises et la société civile sur les questions liées à l'économie verte ou l'ont renforcé. Dans certains cas, les échanges de vues se déroulent dans le cadre d'une commission nationale de l'économie verte ou du développement durable (Finlande, Kazakhstan), de conseils nationaux de l'environnement (Biélorus) ou d'organismes analogues (Conseil national de la transition écologique en France). Plusieurs pays ont créé des mécanismes sur telle ou telle question: fiscalité verte (France), instruments facultatifs (Slovaquie), responsabilité sociale des entreprises (Pologne), gestion des équipements (Belgique/Région flamande). D'autres entretiennent un dialogue permanent avec les organisations de la société civile sur les questions relatives au développement durable (Serbie) et quelques-uns vont plus loin et se concentrent sur l'économie verte en s'appuyant sur les préparatifs de la Conférence Rio+20 (Italie).

42. La Suisse a organisé des consultations expressément consacrées à l'économie verte en vue d'élaborer son plan d'action et étudie actuellement la possibilité de mettre en place une plate-forme multipartite pour l'économie verte. En Grèce, le réseau national pour l'environnement a été créé en 2012 afin d'instaurer un dialogue avec les entreprises et la société civile sur les questions liées à l'économie verte. Les Pays-Bas encouragent les initiatives de la société civile et des entreprises par le biais des *Green Deals*. La Géorgie a créé le Prix des entreprises vertes. La Commission européenne a mis sur pied la plateforme de l'UE sur la transition vers l'utilisation efficace des ressources.

## 3. Renforcement des capacités des agents des administrations publiques

43. Les pays de la région investissent dans le renforcement des capacités, ou envisagent de le faire, en formant les agents des administrations publiques à différents niveaux afin qu'ils puissent traiter les questions liées à l'économie verte. Certains pays s'y emploient dans le cadre de la formation au développement durable (Géorgie, Serbie). Divers aspects y sont abordés: réforme budgétaire en matière d'environnement (République de Moldova), analyse coûts-avantages de projets ayant d'importants effets sur l'environnement (Géorgie), passation de marchés publics écologiques (Roumanie), EIE et ESE (Grèce), responsabilité sociale des entreprises (Pologne) ou dialogue et coopération avec les parties prenantes (Pologne). Dans les pays en transition, le renforcement des capacités des agents de l'administration publique se déroule souvent dans le cadre de projets de coopération technique.

44. De nombreux pays développent les capacités opérationnelles des agents des administrations publiques sur des aspects liés à l'économie verte, ce qui est positif. Cependant, de telles activités portent souvent sur des thèmes bien particuliers, alors qu'aucune formation n'est dispensée à un niveau plus stratégique pour gérer la transition vers une économie verte tout au long du cycle d'élaboration des politiques, de l'identification des problèmes à l'évaluation de la politique.

## II. Priorités définies pour passer à une économie plus respectueuse de l'environnement

### A. État des connaissances au niveau paneuropéen

45. La vue d'ensemble des activités menées dans les pays de la région paneuropéenne, telle qu'elle apparaît à la fois dans la première section du présent document et dans les deux précédents rapport établis sur ce sujet par la CEE et le PNUE - à savoir le document ECE/CEP/2013/10, ainsi que le rapport d'Astana intitulé «Pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement économique» (ECE/ASTANA.CONF/2011/4) – fournit d'abondantes informations sur les priorités qu'ils ont fixées pour passer à une économie plus respectueuse de l'environnement. Ces priorités sont liées à divers enjeux, secteurs, instruments et outils relevant des domaines social, environnemental et économique, qui occupent une place centrale dans la notion d'économie verte.

46. Parmi les enjeux d'ordre social, environnemental et économique, il convient de mentionner l'économie à faibles émissions de carbone, l'économie circulaire, la gestion des ressources (utilisation efficace et préservation des ressources, notamment), la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, l'éducation en vue du développement durable, les compétences et emplois verts, l'innovation et le transfert de technologies propres.

47. Des activités sont menées dans des secteurs économiques clefs tels que l'agriculture, la construction et le logement, l'énergie, l'industrie, le tourisme et les transports. Une grande attention est également accordée à la gestion de l'eau et des déchets. Divers instruments et outils sont privilégiés, notamment des instruments économiques et des instruments fondés sur le marché: écotaxes et suppression des subventions préjudiciables à l'environnement, tarifs de distribution, paiement des services rendus par les écosystèmes, ou politiques d'achats écologiques et/ou responsables. Les pays optent également pour des moyens d'action facultatifs, fondés sur l'information, comme les systèmes de certification et d'étiquetage, ainsi que les programmes d'éducation formelle, informelle et non formelle. Enfin et surtout, ils recourent à des instruments juridiques et réglementaires pour passer à une économie verte, notamment les normes d'émission, les prescriptions relatives aux meilleures technologies disponibles, l'EIE et l'ESE.

48. À cet exposé des actions engagées au niveau national viennent s'ajouter des études et des activités relatives à l'économie verte réalisées par diverses organisations internationales en prévision ou dans le prolongement de la Conférence Rio+20, qui donnent une indication des priorités fixées et des domaines d'intervention retenus pour accélérer le passage à une économie verte, y compris dans la région paneuropéenne.

49. La Déclaration ministérielle d'Astana de 2011 (ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1) spécifie que le passage à l'économie verte se fera en favorisant le découplage de la croissance économique et de la dégradation de l'environnement, en internalisant les coûts externes, en stimulant l'investissement vert dans divers secteurs économiques, en appliquant des combinaisons de mesures appropriées pour promouvoir l'utilisation efficace des ressources et en soutenant la recherche, l'innovation, l'éducation et la formation afin de garantir la mise en place d'une économie verte et compétitive. Il y est reconnu que le capital et les écosystèmes naturels sont des actifs économiques cruciaux, que les subventions nuisibles à l'environnement constituent des obstacles au passage à l'économie verte, que l'efficacité énergétique est l'un des moyens les plus efficaces d'opérer la transition vers une économie verte et que la consommation et la production durables sont des éléments fondamentaux pour le passage à l'économie verte.

La Déclaration souligne également la nécessité d'intensifier les efforts, notamment par la coopération avec les entreprises, en vue du passage à l'économie verte.

50. Dans le rapport de 2012 sur la situation régionale intitulé *From Transition to Transformation* (De la transition à la transformation) établi par la CEE conjointement avec d'autres organisations partenaires de l'ONU,<sup>8</sup> il est recommandé de réorienter les politiques et les investissements vers les technologies propres, de renforcer les services fournis par les écosystèmes ainsi que la base de ressources naturelles et d'améliorer les services de santé, tout en veillant à générer des revenus et des emplois et à garantir une protection et une justice sociales. Le rapport insiste sur la nécessité de mettre réellement en place des conditions propices à l'innovation et au transfert de technologies vertes, de fixer le prix des externalités environnementales, de réduire les obstacles au financement d'amorçage et d'éliminer les mesures qui freinent le recours aux technologies propres. Il préconise également la mise en place ou le renforcement de politiques axées sur la demande pour promouvoir le développement durable grâce à des instruments tels que les normes, la tarification et l'éducation des consommateurs, mais aussi la passation de marchés publics écologiques, y compris par l'instauration de partenariats public-privé. Les domaines d'intervention considérés comme prioritaires sont l'agriculture, l'éducation, l'énergie, le logement, l'activité manufacturière, le recyclage, les déchets et les transports.

51. Le rapport de 2011 de l'OCDE intitulé *Vers une croissance verte*<sup>9</sup> recense les impératifs communs à prendre en compte en toutes circonstances: une bonne politique économique; le renforcement mutuel des politiques économique et environnementale; l'innovation; des cadres plus larges pour mesurer les progrès réalisés (au-delà du PIB); la pollution et la surexploitation des ressources naturelles; les perspectives à long terme; et la mise en concordance des politiques de croissance verte et des stratégies de réduction de la pauvreté. Ce rapport est complété par deux documents, *Vers une croissance verte: Résumé à l'intention des décideurs*<sup>10</sup> et *Tools for Delivering on Green Growth*<sup>11</sup>, qui passent en revue et proposent tout un ensemble de possibilités d'action pour stimuler la croissance verte.

52. Le rapport de la AEE *Towards a green economy in Europe – EU environmental policy targets and objectives 2010-2050*<sup>12</sup>, publié en 2013, identifie plusieurs secteurs environnementaux et domaines d'intervention dans lesquels il conviendrait d'entreprendre des actions appropriées pour utiliser plus efficacement les ressources et réduire la pollution de l'environnement en vue d'atteindre des objectifs contraignants clairement définis (fixés par les législations européenne et internationale) ou non contraignants. Il s'agit notamment des domaines ci-après: énergie; émissions de gaz à effet de serre et substances appauvrissant la couche d'ozone; pollution atmosphérique et qualité de l'air; transport des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques; déchets; eau; consommation et production durables; produits chimiques; et biodiversité.

<sup>8</sup> FAO, OIT, PNUD, PNUE, UNESCO, ONUDI, UNICEF, UNESCO, ONU-Femmes et OMS.

Le document est consultable à l'adresse suivante: [http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/SustainableDevelopment/RPM2011/first/RIO\\_20\\_Web\\_Interactif.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/SustainableDevelopment/RPM2011/first/RIO_20_Web_Interactif.pdf).

<sup>9</sup> OCDE, mai 2011. Rapport à consulter à l'adresse suivante: <http://www.oecd.org/greengrowth/towardsgreengrowth.htm>.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Rapport de l'AEE n° 8/2013 (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne). Document consultable à l'adresse suivante: <http://www.eea.europa.eu/publications/towards-a-green-economy-in-europe>.

53. L'étude conjointe de l'OIT et du PNUE intitulée *Vers le développement durable: Travail décent et intégration sociale dans une économie verte*<sup>13</sup> montre que si elle s'accompagne d'une panoplie adéquate de mesures, l'économie verte peut aussi créer davantage d'emplois de qualité, sortir les gens de la pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale. Ces mesures comprennent: des réformes de la fiscalité environnementale, des incitations à l'investissement écologique, des aides ciblées aux entreprises, des politiques sociales et liées au marché du travail, des politiques axées sur les compétences et l'éducation, des mesures de protection sociale et le dialogue social. L'étude souligne que, dans une économie respectant mieux l'environnement, la transformation se fera surtout sentir dans certains secteurs clefs – agriculture, sylviculture, pêche, énergie, industrie manufacturière à forte intensité de ressources, recyclage, construction et transports – qui emploient 1,5 milliard de personnes dans le monde, soit la moitié environ de la population active mondiale.

54. Divers secteurs ont également fait l'objet d'études et d'initiatives se rapportant au passage à une économie verte. Le Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte<sup>14</sup>, par exemple, fournit au secteur forestier une base solide, assortie d'objectifs et de mesures spécifiques, pour accompagner la transformation vers une bioéconomie dans la région et il est en cours d'application dans plusieurs pays d'Asie centrale et du Caucase (avec le soutien de la CEE et de la FAO dans le cadre d'une initiative sur le renforcement des capacités financée à l'aide du Compte de l'ONU pour le développement).

## B. Objectifs et buts prioritaires dans la région paneuropéenne

55. Étant donné que l'économie verte peut être définie comme une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources, et compte tenu des activités menées par les pays et des orientations qui ressortent de diverses enquêtes et études portant sur la région paneuropéenne, trois grands objectifs, assortis de buts précis, peuvent être définis en matière d'économie verte pour la région.

56. Le premier concerne la préservation et l'utilisation durable des écosystèmes, des services fournis par les écosystèmes et de la base de ressources naturelles (capital naturel); le deuxième est centré sur un développement économique soutenu et durable et des modes de production et de consommation écologiquement viables qui permettent d'accroître la part du PIB vert dans l'économie; et le troisième privilégie le développement humain et le bien-être de la population.

57. Chaque objectif fondamental doit être étayé par des buts spécifiques, qui précisent le domaine dans lequel il faut agir, étant entendu que chacun des buts correspondant à cet objectif pourrait en fin de compte influencer aussi sur d'autres objectifs. Par ailleurs, la liste proposée (voir l'encadré) n'est pas exhaustive et peut être élargie et modifiée s'il y a lieu, notamment au vu des débats sur les objectifs de développement durable et le programme pour l'après-2015. Les buts définis pour la région paneuropéenne en matière d'économie verte devraient faire pendant au programme mondial de développement durable, l'accent étant mis avant tout sur l'investissement et l'innovation.

<sup>13</sup> Genève, 2012. Document consultable à l'adresse suivante: [http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS\\_181792/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_181792/lang--fr/index.htm).

<sup>14</sup> Adopté par le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO à leur session conjointe tenue à Rovaniemi (Finlande) en décembre 2012.

### **Objectifs et buts prioritaires dans la région paneuropéenne**

*Objectif n° 1: Réduire les risques environnementaux et la pénurie de ressources:*

- But 1.1: Mieux préserver et gérer de façon durable le capital naturel
- But 1.2: Renforcer l'internalisation des facteurs externes qui portent atteinte au capital naturel
- But 1.3: Entretien et renforcer l'infrastructure écologique

*Objectif n° 2: Promouvoir des modes de consommation et de production durables afin d'accroître les gains socioéconomiques:*

- But 2.1: Orienter le comportement des consommateurs vers des modes de consommation plus durables
- But 2.2: Mettre en place et entretenir des infrastructures résilientes face aux changements climatiques et à faibles émissions de carbone
- But 2.3: Favoriser le commerce équitable
- But 2.4: Renforcer les procédés de production moins polluants et économes en ressources
- But 2.5: Renforcer l'économie circulaire
- But 2.6: Développer l'innovation verte et le transfert de technologies propres/respectueuses de l'environnement
- But 2.7: Favoriser l'émergence de nouveaux marchés et activités écologiques

*Objectif n° 3: Améliorer le bien-être et l'équité sociale:*

- But 3.1: Valoriser le capital humain dans l'optique des emplois verts
- But 3.2: Augmenter le nombre d'emplois écologiques et décents
- But 3.3: Renforcer la participation du secteur public et des entreprises à la prise de décisions sur la transition vers une économie verte

## **C. Vers un cadre stratégique de transition vers l'économie verte dans la région paneuropéenne**

58. Il n'existe pas d'approche universelle de l'économie verte, les difficultés et les perspectives étant variables suivant les pays. De ce fait, les pays peuvent s'intéresser à différents instruments et modes d'action, applicables à l'ensemble de l'économie ou à tel ou tel secteur, pour opérer une transition écologique.

59. Par conséquent, si un ensemble commun d'objectifs et de buts peut donner des orientations quant à la destination finale, à savoir une transition complète vers une économie verte, il se peut que les chemins empruntés diffèrent. En même temps, pour entreprendre ce voyage, il peut être utile que les pays disposent d'une carte indiquant différents itinéraires.

60. Dans ce contexte, il faudrait envisager un cadre stratégique de transition vers l'économie verte dans la région paneuropéenne. Un tel cadre s'appuierait sur les objectifs fondamentaux et les buts spécifiques définis, qui seront atteints à l'aide d'un ensemble de mesures cibles et d'un éventail de moyens d'action à déterminer par les pays en fonction de



leurs besoins. Des indicateurs peuvent être utilisés pour mesurer les progrès réalisés au regard de chaque but.

61. Une liste ouverte d'actions gouvernementales à engager pour chaque but serait établie par type de moyen d'action – instruments réglementaires, fondés sur le marché ou facultatifs et fondés sur l'information – à appliquer à l'ensemble de l'économie et/ou à certains secteurs, et fournirait aux pays des exemples parmi lesquels choisir.

62. Le cadre stratégique pourrait renvoyer à des connaissances utiles, comme des méthodes, des conseils, des études ou d'autres supports déjà disponibles pour la plupart dans les panoplies de mesures pour une économie verte, comme la Plate-forme de connaissances pour une croissance verte, la boîte à outils de la CEE pour une économie verte ou les travaux de l'AEE sur l'économie verte.

63. Le cadre stratégique applicable à l'économie verte doit, en raison de sa nature multisectorielle, être élaboré avec la participation des ministères et des acteurs concernés. Les ministères de l'environnement, auxquels le présent document s'adresse au premier chef, devraient faciliter un tel processus.

64. Le tableau ci-après présente des exemples de cibles et de mesures correspondant aux objectifs et aux buts proposés. Cette liste n'est pas exhaustive et ne contient aucune recommandation contraignante.

#### Exemples de mesures envisageables dans un cadre stratégique paneuropéen pour une économie verte

<b>Objectif n° 1</b>	Réduire les risques environnementaux et la pénurie de ressources		
<b>But 1.1</b>	Mieux préserver et gérer de façon durable le capital naturel		
<b>Cible 1.1</b>	Réduire l'utilisation de ressources naturelles non renouvelables de XX % d'ici à 20XX et parvenir à une gestion durable des ressources naturelles renouvelables de ZZ % d'ici à 20XX. (Pour l'atteindre, il faudrait prévoir des cibles spécifiques et des indicateurs applicables aux actions gouvernementales proposées.)		
<b>Actions 1.1</b>	<b>Action réglementaire</b>	<b>Action fondée sur le marché</b>	<b>Action fondée sur l'information, l'éducation et le volontariat</b>
<b>À l'échelle de l'économie toute entière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Réglementation relative aux 3 «R» (réutiliser, réduire, recycler) visant à utiliser moins de ressources primaires non renouvelables;</li> <li>b) Réglementation relative à l'aménagement de l'espace visant à réduire l'utilisation de ressources primaires;</li> <li>c) Réglementation relative au contrôle et à l'évaluation des ressources;</li> <li>d) Achats verts;</li> </ul>	Paiement des services fournis par les écosystèmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Programmes scolaires incluant des objectifs d'apprentissage sur la préservation des ressources naturelles comme moyen de sensibiliser aux produits et aux services durables;</li> <li>b) Programmes de formation à l'intention des entreprises sur l'investissement dans la préservation des ressources naturelles;</li> <li>c) Éducation informelle et non formelle pour une meilleure information sur la demande de produits et de services durables;</li> </ul>

			d) Système d'étiquetage informant sur les ressources primaires utilisées pour tel ou tel produit.
<b>Sectorielles</b>	a) Forêts: plans de gestion durable des forêts; b) Eau: plans de gestion durable de l'eau.	a) Eau: redevances progressives sur l'utilisation d'eau potable.	
<b>Objectif n° 2</b>	Promouvoir des modes de consommation et de production durables afin d'accroître les gains socioéconomiques		
<b>But 2.1</b>	Orienter le comportement des consommateurs vers des modes de consommation plus durables (consommation de produits finis)		
<b>Cible 2.1</b>	Réduire le gaspillage de XX % d'ici à 20XX.  (Pour l'atteindre, il faudrait prévoir des cibles spécifiques et des indicateurs applicables aux actions gouvernementales proposées. Ces cibles spécifiques pourraient être les suivantes: diminuer de moitié les déchets alimentaires par habitant au niveau des consommateurs (et des détaillants); éliminer XX % des appareils électriques gaspilleurs d'énergie; utiliser les transports urbains rapides et collectifs dans une proportion de XX % d'ici à 20XX. pour les déplacements journalier domicile-travail).		
<b>Actions 2.1</b>	<b>Action réglementaire</b>	<b>Action fondée sur le marché</b>	<b>Action fondée sur l'information, l'éducation et le volontariat</b>
<b>À l'échelle de l'économie toute entière</b>	Réglementation sur la certification des produits	Taxation progressive des produits (bonus-malus)	a) Éducation: programmes scolaires incluant la consommation durable parmi les objectifs d'apprentissage; b) Stratégies de sensibilisation à la consommation responsable (éducation informelle et non formelle).
<b>Sectorielles</b>	a) Transports: réglementation interdisant les poids lourds fonctionnant au diesel dans les villes et réglementation relative aux zones réservées aux transports publics et au trafic non motorisé; b) Logement: réglementation sur l'isolation des logements, la conception de bâtiments passifs, etc.	a) Transports: systèmes de tarification favorables aux transports en commun et à l'utilisation de voitures électriques ou hybrides dans les zones urbaines; b) Eau: systèmes de tarification incitant à réduire la consommation d'eau; c) Énergie: systèmes de tarification incitant à réduire la consommation d'énergie; d) Logement: lignes de crédit destinées à l'amélioration de l'isolation des logements; e) Alimentation.	

<b>But 2.6</b>	Favoriser l'innovation verte et le transfert de technologies non polluantes/respectant l'environnement		
<b>Cible 2.6</b>	Porter la part des investissements dans la recherche-développement à orientation écologique à XX % du PIB d'ici à 20XX.  (Pour l'atteindre, il faudrait prévoir des cibles spécifiques et des indicateurs applicables aux actions gouvernementales proposées.)		
<b>Actions 2.6</b>	<b>Action réglementaire</b>	<b>Action fondée sur le marché</b>	<b>Action fondée sur l'information, l'éducation et le volontariat</b>
<b>À l'échelle de l'économie toute entière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Réformes de la réglementation (par exemple, suppression des obstacles réglementaires, politiques de concurrence, approches reposant sur la notion de précurseurs);</li> <li>b) Protection et respect des droits de propriété intellectuelle;</li> <li>c) Marchés publics;</li> <li>d) Réglementation sur les normes;</li> <li>e) Systèmes d'étiquetage;</li> <li>f) Accès des petites et moyennes entreprises aux moyens de financement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Aide à la recherche-développement par des incitations fiscales ou des subventions;</li> <li>b) Prix décernés à certaines technologies;</li> <li>c) Investissements publics et fonds de co-investissement dans des projets de recherche-développement pertinents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Amélioration des mécanismes d'information;</li> <li>b) Développement des capacités;</li> <li>c) Systèmes de responsabilisation sociale des entreprises;</li> <li>d) Communautés volontaires de brevets et mécanismes de collaboration.</li> </ul>
<b>Sectorielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Transports: nouvelles immatriculations conditionnées à l'amélioration de la consommation spécifique de carburant, interdiction d'immatriculer des voitures non conformes à la norme de rendement;</li> <li>b) Énergie: réglementation sur le captage et le stockage du carbone.</li> </ul>	Énergie: tarifs de distribution pour les énergies renouvelables/propres.	
<b>Objectif n° 3</b>	Améliorer le bien-être et l'équité sociale		
<b>But 3.1</b>	Valoriser le capital humain dans l'optique des emplois verts		
<b>Cible 3.1</b>	Accroître la main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs verts de XX % d'ici à 20XX.  (Pour l'atteindre, il faudrait prévoir des cibles spécifiques et des indicateurs applicables aux actions gouvernementales proposées.)		
<b>Action 3.1</b>	<b>Action réglementaire</b>	<b>Action fondée sur le marché</b>	<b>Action fondée sur l'information, l'éducation et le volontariat</b>

65. Ce cadre devrait s'accompagner d'un système de suivi, utilisant de préférence des indicateurs élaborés dans le contexte international et acceptés par les pays, afin de mesurer les progrès réalisés en matière d'économie verte. De surcroît, les pays doivent mettre en place des conditions favorables, à savoir une base solide de connaissances, un environnement politique et institutionnel et un modèle de gouvernance susceptibles de soutenir l'économie verte.

### **III. Modalités et options envisageables pour parvenir à une économie verte**

#### **A. Promouvoir la transition vers une économie verte au niveau national**

##### **1. Base de connaissances**

66. Les pays voudront peut-être continuer à réaliser des études thématiques, éventuellement avec l'aide d'instituts scientifiques et d'organisations internationales, et avec la participation active des entreprises, de façon à définir des méthodes applicables aux nouvelles actions gouvernementales, ou de nouvelles applications de l'action gouvernementale susceptibles d'aider à atteindre encore plus efficacement les objectifs spécifiques de l'économie verte. Ces nouvelles méthodes pourraient enrichir les connaissances sur l'économie verte déjà disponibles grâce aux panoplies de mesures et autres supports, comme par exemple la Plate-forme de connaissances pour une croissance verte, la boîte à outils de la CEE pour une économie verte ou les travaux de l'AEE sur l'économie verte déjà mentionnés.

67. Les pays pourraient également procéder à des évaluations de l'économie verte pour recenser les possibilités et mieux comprendre où se situent les actions dont les objectifs sont faciles à atteindre et, partant, les rendre plus efficaces.

68. Enfin, il se peut que les pays souhaitent contribuer à un dispositif commun de suivi et d'évaluation pour mesurer et orienter les progrès réalisés dans la transition vers l'économie verte. Un des éléments constitutifs d'un tel dispositif est l'identification d'indicateurs communs de l'économie verte.

##### **2. Gouvernance et dispositions institutionnelles**

69. Les pays voudront peut-être mettre en place une bonne coordination entre les acteurs gouvernementaux et prévoir une conduite efficace des opérations pour la transition vers l'économie verte. Les ministères de l'environnement, auxquels s'adresse le présent document, pourraient juger utile de lancer un débat au niveau du gouvernement à cette fin.

70. Les pays pourraient aussi s'attacher davantage à renforcer les capacités des agents de l'État en matière d'économie verte, notamment en instaurant un dialogue avec les milieux d'affaires. Ils pourraient s'efforcer de mettre en place une approche systématique du renforcement des capacités.

##### **3. Cadre directif**

71. Compte tenu des objectifs et des buts communs, les pays voudront peut-être déterminer quels sont leurs propres buts et élaborer des stratégies axées sur une économie verte au niveau national. Des objectifs clairs et des stratégies cohérentes permettront d'accélérer la transition sous la forme d'une série de mesures successives. Les stratégies nationales devraient faire l'objet d'une participation active des entreprises.

#### 4. Mise en œuvre

72. Les pays de la région sont invités à continuer de mettre en œuvre les moyens d'action nécessaires pour développer l'investissement dans l'économie verte. Des stratégies nationales adossées au cadre stratégique paneuropéen contribueront à une utilisation plus efficace et rationnelle de ces outils.

73. Les pays pourraient également étudier comment financer les programmes et les projets d'économie verte, et en particulier comment investir dans des infrastructures vertes et faire cesser ou limiter les activités économiques «brunes», notamment en mobilisant un financement privé.

### B. Appui international à la transition vers une économie verte

#### 1. Au niveau national

74. Les organisations internationales peuvent soutenir toute une gamme d'activités pilotées par l'État au niveau des pays:

- a) Évaluations nationales de l'économie verte;
- b) Réalisation d'études thématiques;
- c) Élaboration de politiques (bénéficiant de conseils personnalisés, en particulier pour les pays en transition);
- e) Conception des montages financiers;
- f) Mise en œuvre de moyens d'action spécifiques (en particulier pour les pays en transition);
- g) Développement des capacités techniques et fonctionnelles des gouvernements (en particulier dans les pays en transition);
- h) Développement des capacités techniques et fonctionnelles d'autres acteurs nationaux.
- i) Mise en place de dispositifs de concertation entre les différentes parties prenantes.

75. Les pays voudront peut-être demander aux organisations internationales de centrer leur appui analytique sur les évaluations nationales de l'économie verte;

76. Les organisations internationales pourraient juger bon d'accorder la priorité au renforcement des capacités dans leurs programmes d'appui, en s'inspirant des objectifs et des buts communs à l'échelle paneuropéenne si ceux-ci ont été fixés, ainsi que des objectifs propres aux pays et de stratégies nationales cohérentes.

#### 2. Au niveau régional

77. Les organisations internationales peuvent également apporter leur concours aux pays par diverses activités régionales, consistant par exemple à:

- a) Faciliter l'adoption d'objectifs et de buts communs en matière d'économie verte au niveau paneuropéen en vue d'élaborer un cadre stratégique;
- b) Contribuer à étoffer les connaissances;
- c) Favoriser la transmission du savoir entre pairs (ateliers, etc.);
- d) Soutenir le partage des connaissances (par une panoplie de mesures axées sur l'économie verte et associant plusieurs parties prenantes);

- e) Donner des conseils sur le financement des projets liés à l'économie verte;
- f) Organiser des réunions conjointes des ministres de l'économie, de l'environnement et des affaires sociales de la région.

78. Les pays voudront peut-être réfléchir au soutien qu'ils peuvent solliciter au niveau régional. Le présent document a fait valoir que des stratégies et des buts clairement définis en matière d'économie verte permettraient sans doute d'accélérer l'«écologisation» de l'économie au niveau national. La mise en place d'un cadre stratégique régional applicable à l'économie verte devrait donc faciliter l'élaboration de stratégies nationales.

79. Les organisations internationales pourraient privilégier l'appui à l'élaboration d'un cadre stratégique paneuropéen de l'économie verte.

### 3. Au niveau mondial

80. En outre, les organisations internationales voudront peut-être faciliter le transfert de connaissances entre les régions et à l'échelle planétaire.

## IV. Conclusions et dispositions à prévoir

81. Les pays de la région font des efforts qui contribuent à l'évolution vers une économie verte, mais ceux-ci pâtissent de l'absence de cadre général et stratégique correspondant ou d'autres cadres directifs et stratégiques prenant en considération certains éléments de l'économie verte. Il faut donc d'urgence étoffer la base de connaissances aux niveaux tant national que régional. L'élaboration d'un cadre stratégique régional en la matière contribuerait à accélérer la transition.

82. Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour promouvoir l'économie verte dans la région paneuropéenne et bon nombre de pays étudient actuellement des moyens de progresser dans cette direction<sup>15</sup>. Une action régionale serait utile à de nombreux pays, vu que la base de connaissances permettant d'orienter la transition vers une économie verte laisse encore à désirer et que, dans bien des cas, les politiques environnementales s'en tiennent au statu quo.

83. Compte tenu des activités menées par les pays et des orientations données jusque-là par les organisations internationales en matière d'économie verte, il semble possible de définir un ensemble commun d'objectifs et de buts qui, s'il était adopté, pourrait constituer une bonne base pour élaborer un cadre stratégique régional applicable à l'économie verte.

84. Les ministères de l'environnement de la région paneuropéenne, auxquels le présent document s'adresse en premier lieu, devraient réfléchir à la façon de promouvoir l'économie verte aux niveaux national et régional. Ils sont invités à engager un débat à l'échelon gouvernemental afin qu'une décision puisse être prise en connaissance de cause concernant l'élaboration d'un cadre stratégique applicable à l'économie verte dans la région paneuropéenne à partir des idées exposées dans ce document.

85. Les ministères de l'environnement devraient en outre appeler l'attention de leurs gouvernements respectifs sur la question de la conduite des opérations en matière d'économie verte, de façon à mettre en place la coordination et les capacités voulues, tant

<sup>15</sup> Selon les résultats de l'Enquête sur une économie verte (voir ci-dessus le paragraphe 8), la moitié des pays qui y ont participé étudient actuellement la possibilité et la façon de procéder à des évaluations nationales de l'économie verte, de fixer des objectifs dans ce domaine (tant au niveau national qu'à l'échelon ministériel), d'élaborer des stratégies d'économie verte, de concevoir des instruments fondés sur le marché ou de perfectionner ceux qui existent, et de renforcer les moyens d'application.

au niveau national que régional. À cet égard, il faudrait prendre une décision sur le processus d'accompagnement de l'élaboration du cadre stratégique pour la région paneuropéenne.

### **Recommandations adressées au Comité des politiques de l'environnement**

86. *Recommandation n° 1. Le Comité voudra peut-être envisager d'inviter les pays et les organisations internationales à partager les évaluations, études, rapports, plates-formes, panoplies de mesures, méthodes et autres principes d'action disponibles liés au passage à une économie verte, en recourant notamment aux dispositifs internationaux d'échange de connaissances, comme la Plate-forme de connaissances pour une croissance verte, la boîte à outils de la CEE pour une économie vertes ou les travaux de l'AEE sur l'économie verte. Des études portant sur l'évaluation des politiques et des programmes sous l'angle de l'économie verte seraient particulièrement utiles.*

87. *Recommandation n° 2. Le Comité voudra peut-être envisager d'inviter les pays à réaliser des évaluations nationales de l'économie verte. Ce type d'évaluation permettrait notamment de recenser les possibilités et de mieux comprendre les mesures à prendre pour passer effectivement à une économie verte. De telles évaluations peuvent également être l'occasion pour les gouvernements et les parties prenantes de développer leurs capacités d'apprentissage par la pratique.*

88. *Recommandation n° 3. Le Comité voudra peut-être envisager d'organiser à la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» un débat multipartite sur l'économie verte, auquel participeraient les ministres de l'environnement et de l'économie, ainsi que le monde des affaires et la société civile.*

89. *Recommandation n° 4. Le Comité voudra peut-être envisager d'élaborer un cadre stratégique régional applicable à l'économie verte, assorti d'objectifs, de buts, de mesures d'application, de cibles et d'indicateurs de succès prioritaires communs pour aider à mesurer les progrès accomplis.*

## **V. Questions à examiner**

90. Les membres du Comité voudront peut-être examiner les questions ci-après en vue d'étudier des initiatives à valeur ajoutée qui pourraient contribuer à la transition vers une économie verte dans la région paneuropéenne:

a) L'élaboration d'un cadre stratégique paneuropéen serait-elle une réponse suffisante au mandat d'Astana, consistant à jouer un rôle de premier plan dans la transition vers une économie verte?

b) Comment les organisations internationales s'intéressant à l'économie verte dans la région peuvent-elles soutenir de façon coordonnée l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre stratégique paneuropéen applicable à l'économie verte?